

BONNAC Infos



Claude BRUNAUD
Maire de Bonnac-la-Côte

Édito

Dans un contexte international plus que troublé, des terroristes ont une fois encore hélas enlevé la vie à des innocents. Bruxelles est venue rejoindre, le 22 mars, la longue liste des villes meurtries par de terrifiants attentats. Dans ces moments si douloureux, nous avons une pensée toute particulière pour les familles en deuil et pour les blessés qui souffrent. Face à cette barbarie, nous devons rester unis et forts. Sur le plan national, notre organisation territoriale a fortement évolué dernièrement.

Cette évolution peut paraître importante et rapide, et suscite nécessairement des questions, voire des inquiétudes. En ce qui concerne l'agglomération de Limoges, il est fondamental d'évoluer rapidement en communauté urbaine afin de peser davantage dans les relations avec la grande Région ou l'Europe. Toutes les villes-centres - Dijon, Angers, Saint-Etienne, Biarritz/Bayonne... - sont entrées dans cette dynamique. Nous ne pouvons laisser partir le train sans nous.

Notre atout est que ce périmètre de vingt communes maintenant - 215 000 habitants - correspond à un bassin de vie cohérent, pour lequel les élus travaillent et portent ensemble des ambitions depuis des années. Nous devons continuer à bâtir un vrai projet de territoire, solidaire et solide, dans lequel chacun se reconnaisse au-delà des clivages politiques.

Nous avons à construire ensemble un projet gagnant/gagnant. Gagnant pour les communes qui doivent avoir accès à davantage de services dont elles ne peuvent se doter seules ; gagnant pour l'agglomération qui doit pouvoir partager avec tous certaines charges de centralité : grands équipements, moyens de transport en commun... C'est ce qui est engagé depuis des années sur les investissements structurants et les fonctions d'entretien avec des économies d'échelle : voirie, assainissement, ...

Une commune qui évolue, qui se modernise et qui s'embellit, c'est aussi une cité animée et accueillante. C'est cela le Bonnac aujourd'hui. Au quotidien, nous gérons les affaires de la commune avec le souci d'une gestion efficace et préparons son avenir.

Faire collectivement des économies à court et long terme, c'est aussi vous inviter à mieux trier vos déchets, à mieux préserver l'environnement dont nous sommes les garants au quotidien.

À noter

- 5 au 8 mai, Exposition de peinture et d'aquarelle à la MTL
- 5 au 8 mai, Tournoi de football organisé par l'AS Bonnac Foot
- 20 mai, Zumba Party proposée par Bonnac Loisirs Gym à la MTL
- 22 mai, Braderie petite enfance organisée par l'Association des parents d'élèves
- 4 juin, « Soirée aligot » organisée par le Comité des Fêtes à la MTL
- 11 juin, Traditionnelle « Balade Gourmande » organisée par Bonnac Rando



LE BUDGET 2016

Le budget 2016 de Bonnac a été adopté.
Présentation des grandes lignes de ce budget...

→ Suite page 2

Le budget 2016 de Bonnac a été adopté. Présentation des grandes lignes de ce budget...

Le 25 mars, le Conseil municipal a voté, à l'unanimité des élus présents, le Budget Primitif (BP) 2016 de la commune. Ce budget s'établit à 1.435.824 € en section de fonctionnement et à 1.224.385 € en section d'investissement.

Un budget qui s'inscrit dans un contexte contraint de poursuite de la baisse des dotations de l'Etat. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) va ainsi baisser de 20.000 € en 2016 (soit -12%). Une perte de ressources importante, difficile à compenser pour la commune quand on sait qu'une augmentation de 1% de la fiscalité locale à Bonnac rapporte à peine plus de 3.000 € (3.111 €) pour la Taxe d'habitation et moins de 2.000 € (1.923 €) pour le Foncier bâti.

Si les charges de personnel vont augmenter de 4,3% par rapport à 2015 du fait du « Glissement Vieillesse Technicité » (avancement des agents) et de la hausse programmée de la valeur du point d'indice (+ 0,6%) au 1^{er} juillet, l'ensemble des autres charges de fonctionnement courantes diminue de 3,9% par rapport au BP 2015, grâce à une série d'économies dans tous les domaines (y compris en baissant les indemnités d'élus) et

en dépit de l'augmentation prévue des dépenses de combustibles pour le gymnase (qui vont porter sur une année entière contre quatre mois en 2015).

Ces économies ne seront cependant pas suffisantes et les taux d'imposition augmenteront de 2% pour la taxe d'habitation et de 6% pour la Taxe sur le foncier bâti, le taux de la Taxe sur le foncier non bâti demeurant par contre inchangé (pour la 7^{ème} année consécutive). Le produit des impôts locaux (taxe d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti) représentera environ 45,5% des recettes de fonctionnement de la commune en 2016.

Après l'achèvement du gymnase, l'année 2016 sera marquée par une pause dans les investissements. Ceux-ci porteront principalement sur quelques travaux et études - notamment en vue de la création d'un espace d'accueil des activités périscolaires à l'école - ainsi que sur l'achat de matériels et outillage, et ne nécessiteront aucun recours à l'emprunt. ■

La section de fonctionnement 2016.

Où va l'argent de la commune ?

Quand la commune dépense **100 €**

38,5 € sont consacrés aux dépenses de personnel (administratifs, techniques, école)

33 € financent les charges courantes de fonctionnement (achats, services, assurances, subventions aux associations, participations diverses...)

10 € sont consacrés aux charges financières et aux dotations aux amortissements

12,1 € sont consacrés aux investissements (autofinancement des investissements par la commune)

6,4 € vont aux charges exceptionnelles et aux dépenses imprévues

Ce qu'il faut savoir sur le budget...

Qu'est-ce que le Budget Primitif ?

Le Budget Primitif (BP) correspond au budget prévisionnel de la commune pour l'année. En cas d'événements imprévus, il peut être par la suite ajusté par des « décisions modificatives » ou complété par des « budgets supplémentaires » qui doivent être également votés en Conseil municipal. Chacun de ces budgets est obligatoirement voté avec un équilibre des recettes et des dépenses, les collectivités locales n'ayant pas le droit (contrairement à l'Etat) de creuser des déficits. ■

Que comprend le Budget ?

Le budget est constitué de deux parties : une « section fonctionnement » et une « section investissement ». La « section fonctionnement » finance l'ensemble des dépenses courantes (personnel, chauffage, fournitures, assurances...) et la « section investissement » les chantiers, équipements, aménagements et achats de matériels importants. ■

"L'actu" de Bonnac

→ GYMNASSE

O

utre les activités régulières qui s'y déroulent toute la semaine, le gymnase de Bonnac accueille de plus en plus de compétitions et d'évènements les week-ends.



Parmi ceux-ci, en ce début 2016, ce sont les footballeuses qui ont ouvert le feu avec la Coupe du Limousin de **futsal féminin** le dimanche 17 janvier. Cette Coupe, réunissant douze équipes et remportée par Allasac, a confirmé qu'en salle également, le football féminin

continuait sa progression tant physique que technique.



Le samedi 27 février, place à l'**athlétisme** avec un stage jeunes organisé par le Comité départemental d'athlétisme de Haute-Vienne. Plus d'une trentaine de benjamins et minimes venus de tout le département ont ainsi participé à ce premier stage annuel. Un stage bien rempli avec au

programme, après un footing matinal autour de l'étang de Mortemare, séance de «gammes» athlétiques, «Préparation Physique Générale» ou encore travail technique de relais.

Le dimanche 13 mars, c'était au tour du club d'Ambazac Badminton - qui accueille des pratiquants à Bonnac tous les vendredis de 18h15 à 20h15 - d'organiser son premier tournoi officiel jeunes (benjamins à juniors) de **badminton**. Un tournoi qui a accueilli 59 compétiteurs, dont vingt enfants de l'école de badminton du club, qui ont disputé des matches acharnés, mais toujours disputés dans un excellent état d'esprit.



La preuve, si besoin était, de l'intérêt et de l'utilité du gymnase pour l'ensemble du mouvement sportif... ■

→ ASSAINISSEMENT

L

a réglementation impose aux collectivités territoriales de procéder à des contrôles périodiques des installations d'assainissement non collectif afin de s'assurer de l'absence de dangers pour la santé des personnes et de risques avérés de pollution de l'environnement.



Pour les communes de l'agglomération de Limoges, dont Bonnac, c'est le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de Limoges Métropole qui est chargé de ces contrôles. Un diagnostic initial avait été réalisé entre 2006 et 2010 et la nouvelle série de contrôles va s'étaler de 2016 à 2019. Comme pour le diagnostic initial, Bonnac fait partie des premières communes concernées par ces contrôles qui viennent de débiter.

Les usagers sont avertis par l'envoi par le SPANC d'un avis de visite deux à trois semaines avant le contrôle. A l'issue des vérifications, le SPANC établit un rapport de visite mentionnant notamment des éventuels travaux à prévoir sur le dispositif pour permettre son bon fonctionnement, rapport ensuite transmis aux propriétaires.

La réglementation prévoit que le coût de ce service est couvert par une redevance perçue auprès des usagers, fixée pour 2016 à 70,84 €. ■

→ FÊTE DE LA MUSIQUE

L

a préparation de la Fête de la musique, qui aura lieu le samedi 25 juin au centre bourg à partir de 18h30, bat son plein. Pour permettre aux spectateurs de «tenir le rythme» et de s'alimenter sur place, les commerçants - bar



Le Poëlon, boucherie La Limousine, boulangerie La Bonnacoise - sont déjà très mobilisés comme l'an dernier, et seront rejoints par l'association Culture en plein champ qui proposera crêpes et autres sucreries. Côté programmation, celle-ci sera à nouveau très éclectique, allant des corps de chasse et de l'accordéon au bluegrass et au rock, en passant par les percussions et la pop rock variété. ■

→ ENVIRONNEMENT

À

compter du 1^{er} janvier 2017, il sera interdit aux collectivités d'utiliser les produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, bois ou promenades accessibles au public et relevant du domaine public ou privé, ainsi que pour les voiries. Seuls les produits de bio-contrôle, les produits qualifiés à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique resteront autorisés. Une évolution anticipée depuis quelques années à Bonnac dans le cadre d'une démarche responsable.

Les particuliers sont également concernés car cette interdiction porte aussi sur l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire sur les talus, avaloirs, caniveaux, bouches d'égout et à proximité immédiate du réseau hydrographique secondaire (fossés, mares, cours d'eau, collecteurs et bassins d'eaux pluviales, points d'eau, puits...).

A l'heure où reviennent les beaux jours, oublions donc dès maintenant les Round up et autres produits phytosanitaires. L'environnement y gagnera, sans parler des lourdes amendes financières qu'encourront les contrevenants à partir du 1^{er} janvier 2017 ! ■

P → Forum des associations

Pour permettre de découvrir ou mieux connaître l'ensemble des activités associatives de Bonnac, le 2^{ème} Forum des associations aura lieu le samedi 25 juin de 10h à 12h à la Maison du Temps Libre. L'occasion pour tous de rencontrer les associations, tout savoir sur les activités qu'elles proposent et recueillir des informations sur leur organisation pour l'année 2016-2017. ■

A → Agenda

- **les 9 et 10 avril**, le vide dressing de Couture Plaisir à la Maison du temps Libre (MTL)
- **du 5 au 8 mai**, l'exposition de peinture et d'aquarelle, en même temps que le marché aux fleurs à la MTL
- **du 5 au 8 mai également**, le Tournoi de football organisé par l'AS Bonnac Foot
- **le vendredi 20 mai**, la Zumba Party proposée par Bonnac Loisirs Gym à la MTL
- **le dimanche 22 mai**, la braderie petite enfance organisée par l'Association des parents d'élèves
- **le samedi 4 juin à la MTL**, une « Soirée aligot » organisée par le Comité des Fêtes
- **le samedi 11 juin**, la traditionnelle « Balade Gourmande » organisée par Bonnac Rando
- **le vendredi 17 juin**, la Fête de l'école
- **le dimanche 19 juin**, la X-trème, randonnée VTT et pédestre. Inscriptions à partir de 7h 30 Place de l'Europe et départ à 8h 30. Renseignements: Bertrand 06 29 53 05 42 ou <http://bonnacvtt.free.fr>
- **le samedi 25 juin de 10h à 12h**, le Forum des associations à la MTL
- **le samedi 25 juin à partir de 18h30**, la Fête de la Musique sur la place en centre bourg
- **le dimanche 26 juin à 14h30**, un concert donné à l'Eglise par la Chorale de Bonnac avec l'Orchestre Calypsonate
- **le mardi 5 juillet**, le passage du Tour de France cycliste. ■



L → Petite enfance

Lors du dernier conseil d'école, le Projet Educatif de Territoire (PEDT) a été adopté. Le PEDT s'applique aux différents services de l'accueil de l'enfance de Bonnac. Une réunion de travail avec les différents partenaires aura lieu prochainement afin d'affiner la politique jeunesse de la commune. ■

BREVES

Circulation

Le mardi 5 juillet, le Tour de France cycliste traversera toute la commune, par la D97, de Compreignac vers Le Palais. Ainsi ce mardi après-midi, avec le passage de la caravane publicitaire puis celui des coureurs, la route sera fermée et les transports scolaires ne fonctionneront pas. Prenez vos précautions ! ■

Radon

Avec son sous-sol granitique et uranifère, Bonnac fait partie des nombreuses communes exposées au radon, gaz qui disparaît dès qu'il y a une bonne ventilation. Une campagne de mesures réglementaires de présence du radon a été renouvelée à l'école de septembre à janvier. Ces mesures ont montré que, dans toutes les salles de classes, le niveau de radon constaté était très inférieur au seuil de vigilance. ■

Arrivée

Comme Bonnac Infos vous l'annonçait dans son dernier numéro, Etienne Fabre a pris officiellement ses fonctions de responsable des services de la commune le 1^{er} avril (ce n'est pas un « poisson »...). Une prise de fonctions qu'Etienne Fabre a pu préparer en venant auparavant passer un certain nombre de journées à Bonnac pour la transmission des dossiers avec son prédécesseur Laurent Goacolou qui a souhaité donner une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. ■

INFOS LÉGALES

BONNACInfos

Journal de liaison de la commune de Bonnac-la-Côte
10, rue de la Mazelle
87270 BONNAC-LA-COTE
Tél. : 05 55 39 93 01
Fax : 05 55 39 62 83

mairie.bonnac@wanadoo.fr
www.bonnac-la-cote.fr

Trimestriel - n°30
Avril - Mai - Juin 2016

Claude Brunaud
Directeur de la publication
Mairie de Bonnac
Iconographie

Faubourg Communication
Conception maquette

GDS Imprimeurs
Imprimerie

Dépôt légal
2^e trimestre 2016
Tous droits de reproduction,
même partiels, sont interdits
sans l'accord de la rédaction.

N° ISSN en cours

Contacts "utiles"

Numéros d'urgence

Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Aide Médicale d'Urgence - SAMU : 15
EDF - Sécurité dépannage : 0 810 333 087
Service des eaux : 05 55 45 62 36

Cabinet Médical :
Dr. Morineau - 05 55 56 36 20
Dr. Paillet - 05 55 36 18 19
Cabinet infirmier : 05 55 37 26 85

Ecole : 05 55 36 66 06
Garderie : 05 55 36 86 30
Crèche : 05 19 99 25 56
Bibliothèque : 05 55 37 76 30

Agence Postale Communale :
05 55 39 93 00

Communauté d'agglomération
Limoges Métropole :
05 55 45 79 00
www.agglo-limoges.fr